

COMMUNE DE SAINTE NEOMAYE
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
en date du 17 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 du mois de Mai à 20 h 15, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-NEOMAYE.

Présents : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Daniel THIOT, Valérie BRIAUD, Francis TESSERAU, Henry BURGAUD, Patrice DORAY, Sabine DUSSART, Aurélie GAUTIER, Patrick LAMORT, Florence MENARD, Delphine PELLERIN, Mickaël ROBIN,

Absents excusés : Elodie ROULLET donne pouvoir à Aurélie GAUTIER, Jean-Luc EPRINCHARD donne pouvoir à Roger LARGEAUD.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 mai 2021, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Roger LARGEAUD, Maire, pour une séance ordinaire.

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 12 avril 2021 celui-ci est approuvé à l'unanimité.

II – Virement de crédit

2021-033

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a effectué un virement de crédits afin de pouvoir régler une avance aux partenaires du projet « Nature et Transitions » comme suit :

Section Investissement : Dépenses

Chapitre 224

C/2128 autres agencements et aménagements de terrains - 18 836,65 €

Chapitre 224

C/238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles + 18 836,65 €

II – Elaboration pacte de gouvernance entre la commune et la CCHVS

2021-034

Monsieur le Maire expose aux élus que la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a rendu obligatoire, après chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, d'inscrire à l'ordre du jour un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale.

Par délibération en date du 29 juillet 2020 le conseil communautaire a choisi de procéder à l'élaboration de ce pacte. Le projet définitif a été validé lors de la Conférence intercommunale des maires du 21 avril 2021. Les communes doivent donc, dans un délai de deux mois à compter de la transmission du projet de pacte, donner un avis avant que le conseil communautaire entérine définitivement le projet au plus tard le 28 juin.

Le pacte a pour objectif de déterminer les conditions dans lesquelles sont prises les décisions au sein de l'intercommunalité et le rôle et fonctionnements des différentes instances.

Ainsi, les élus communautaires se sont accordés sur les principes suivants :

- - l'affirmation de valeurs partagées répondant à 5 enjeux : coopération, construction de la décision politique, association des communes aux décisions vitalité démocratique, proximité,

- - une répartition du rôle des élus selon les instances avec une participation active des élus communaux,
- - un conseil de développement ouvert à tous les habitants avec l'objectif de représenter toutes les communes et sollicité régulièrement par les instances de l'intercommunalité, en particulier dans la réflexion des projets à enjeu « fort »,
- - des circuits de décision distincts selon le niveau des enjeux des projets travaillés. Ainsi, il est distingué les projets à enjeu « courant » et les projets en enjeu « forts » qui font l'objet d'un circuit de décision plus large (renforcement du dispositif décisionnel par l'ajout d'un comité de pilotage et l'intervention systématique du conseil de développement),
- - une communication de l'ensemble des travaux menés en commission auprès des élus municipaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le pacte d'engagement avec la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre.

III – Création du Conseil Municipal des jeunes

2021-035

Madame Aurélie GAUTIER présente le projet. Le Conseil Municipal des jeunes sera ouvert aux futurs CM1 - CM2 - 6^{ème} et 5^{ème} de toute la commune. 3 élèves par classe seront élus. Pour cette première année, les élections auront lieu fin juin pour les enfants actuellement en CE2-CM1-CM2 puis jusqu'en 5^{ème} l'été 2022.

L'école prend en charge l'information et les aspects pédagogiques pour les enfants scolarisés à l'école Pierre Caillet. Les enfants domiciliés sur la commune mais inscrits dans une autre école peuvent s'inscrire à la Mairie avant le 07 juin, l'information sera sur le site de la commune. Les enfants seront élus pour 1 an renouvelable 1 fois. Les listes à parité fille/garçon est demandée et si possible une représentation de tous les villages de la commune. Jérôme BOINOT, responsable du service technique en sera l'animateur, les élus référents sont Aurélie GAUTIER, Valérie BRIAUD et Céline RIVOLET. Une autorisation parentale sera obligatoire pour pouvoir candidater. L'information sera faite sur le site de la commune ainsi que sur Facebook.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la création du Conseil Municipal des Jeunes.

IV – Bulletin municipal

Monsieur le maire présente aux élus le prochain bulletin municipal qui est en cours d'élaboration et devrait être distribué prochainement aux néomadiens.

V- Questions diverses

- Francis TESSEREAU informe les élus que prochainement le Syndicat du SIEDS va installer le cadastre solaire sur le SIGIL qui fera apparaître pour chaque maison l'exposition solaire des toitures pour évaluer les possibilités d'équipement en panneaux photovoltaïques.
- Sabine DUSSART demande s'il serait possible de confier la vente de nos terrains communaux à plusieurs agences.
- Installation du bureau de vote dans la salle des fêtes le 15 juin à 19h00 pour formation des assesseurs.

Les délibérations numérotées 2021-033 à 2021-035 sont dans ce compte-rendu. L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 15. Prochaine réunion lundi 28 juin 2021 à 20h15

Le Maire

La Secrétaire,

Roger LARGEAUD

Céline RIVOLET

Daniel THIOT

Francis TESSERAU

Valérie BRIAUD

Henry BURGAUD

Patrice DORAY

Sabine DUSSART

Aurélie GAUTIER

Patrick LAMORT

Florence MENARD

Delphine PELLERIN

Mickaël ROBIN